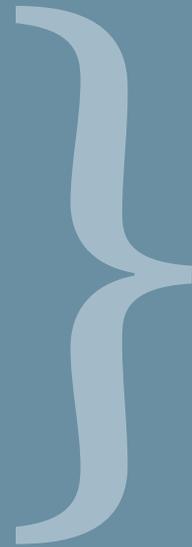


*rapport
de gestion,*
PROMEA CAISSE DE PENSION 2021

Respectueuse

*Pour la PROMEA caisse de pension,
le respect de tous les interlocuteurs
dans diverses situations va de soi.*



sommaire,

RAPPORT DE GESTION 2021

Rapport de gestion

Avant-propos	4 – 5
Chiffres-clés	7
Faits relatifs à l'assurance	8 – 11

Comptes annuels

Bilan	13
Compte d'exploitation	14 – 15
Annexe	16 – 33

PROMEA caisse de pension

PROMEA caisse de pension en bref.....	35
Organes de PROMEA caisse de pension.....	36 – 37

avant-propos,

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

La pandémie de coronavirus a inquiété le conseil de PROMEA caisse de pension quant à ses répercussions sur notre fondation commune. Quel serait son impact sur le nombre d'entreprises affiliées? Comment l'économie évoluerait-elle? Et comment nos collaborateurs feraient-ils face à ces nouveaux défis? Mais avec le recul, nous constatons que ces inquiétudes étaient infondées: tant le nombre d'entreprises affiliées que celui des assurés ont augmenté, l'économie s'est étonnamment bien développée et nos collaborateurs ont fourni un excellent travail malgré le télétravail et les restrictions. En outre, la bourse a contribué à une performance réjouissante à laquelle nous ne pouvions pas non plus nous attendre. PROMEA caisse de pension a donc surmonté ce scénario de crise.

Le Conseil de fondation est responsable de la gestion financière et du développement futur de la caisse de pension pour les entreprises affiliées et les bénéficiaires. Après une analyse approfondie de notre passif, nous avons adapté la stratégie de placement et les paramètres actuariels aux circonstances actuelles. Nous avons pris les décisions à ce sujet de manière responsable, en gardant à l'esprit la sécurité et la viabilité. En tant que caisse de pension proche de la LPP, nous sommes fortement exposés à la réglementation et devons financer des provisions importantes sur la base de cette dernière. Nous suivons avec inquiétude les discussions au Parlement en rapport avec la réforme de la LPP. Il serait bienvenu d'y voir enfin clair.

Lors de l'avant-dernière clôture des comptes du Conseil de fondation, nous avons décidé de créer une commission immobilière et de la charger d'améliorer la direction stratégique et opérationnelle ainsi que la gestion immobilière. Cette décision a porté ses fruits: la commission s'est rapidement attelée à la tâche et a mis en place les premières mesures importantes.

En ce qui concerne l'avenir, nous continuons à viser une croissance qualitative des entreprises affiliées. Nous allons en outre accorder une attention accrue à la durabilité de nos placements et avons pris d'autres décisions importantes à cet égard. En ce qui concerne la rémunération des avoies de vieillesse, nous continuons à accorder de l'importance à la constance et à la possibilité de financement. Nous voulons rester un partenaire fiable et sûr pour nos entreprises affiliées et nos bénéficiaires.

Pour nous tous, l'année dernière a été un défi. Nous l'avons relevé et obtenu de bons résultats. La nouvelle année ne sera pas moins exigeante. Nous abordons ces tâches avec confiance, ne serait-ce que parce que PROMEA caisse de pension repose sur des bases solides et que nous pouvons compter sur des membres fidèles, ce dont nous vous sommes grandement reconnaissants.

Au nom de l'ensemble du Conseil de fondation, de la Direction et des collaborateurs, nous vous remercions de l'excellente coopération. Nous vous souhaitons tout le meilleur et, en premier lieu, de rester en bonne santé!

Rolf Frehner

Président du Conseil de fondation

pour moi,

parce que je peux me fier au fait que mon capital-prévoyance soit traité en toute conscience des responsabilités entrepreneuriales et peut de ce fait bien prospérer.



Intelligible

*La PROMEA caisse de pension
informe de manière
claire et compréhensible.*



chiffres-clés,

EN BREF

	2021	2020
1. Rémunération des avoirs-épargne	2,50 %	2,00 %
2. Avoirs de vieillesse en CHF	884,3 mio.	839,8 mio.
3. Augmentation des retraites	0 %	0 %
4. Degré de couverture	115,0 %	110,8 %
5. Membres	977	967
6. Assurés	8 884	8 660
7. Retraités	2 070	1 997
8. Total du bilan en CHF	1 761 mio.	1 611 mio.
9. Cotisations en CHF	63,5 mio.	62,2 mio.
10. Performance nette	7,92 %	3,76 %

faits relatifs,

À L'ASSURANCE ET AU PATRIMOINE PLACÉ

Résultat de l'exercice, capacité de risque structurelle et financière

L'exercice 2021 de PROMEA Caisse de pension est arrêté avec un excédent de recettes de CHF 71,32 millions. Grâce à celui-ci, le taux de couverture, calculé selon l'art 44 OPP 2, est passé de 110,8 % à 115,0 % au cours de la période sous revue. PROMEA Caisse de pension peut continuer de remplir ses engagements de prévoyance envers les assurés actifs et les rentiers. La réserve de fluctuation de valeurs de CHF 240,37 millions n'a toutefois pas pu être entièrement constituée malgré le bon résultat annuel. Selon le bilan au 31 décembre 2021, la réserve disponible s'élève à CHF 224,30 millions et correspond donc à 93,3 % de la réserve de fluctuation de valeurs.

La capacité structurelle à prendre des risques est légèrement supérieure à la moyenne des autres institutions de prévoyance. Pour chaque bénéficiaire d'une rente, il y a 4,5 assurés actifs. Plus la part de ces derniers est élevée, plus la capacité d'assainissement d'une caisse de pension est, en principe, bonne.

La croissance durable en ce qui concerne l'effectif d'assurés et les capitaux de prévoyance a encore pu se poursuivre en 2021. Le capital de prévoyance des assurés

actifs a augmenté de CHF 44,43 millions et s'élevait à CHF 884,25 millions à la fin de l'exercice sous revue. 8884 assurés actifs était affiliés à la Caisse de pension au 31 décembre 2021. Cela correspond à une augmentation de 224 assurés actifs par rapport à l'année précédente. PROMEA Caisse de pension mise exclusivement sur une croissance qualitative, à même de renforcer encore la structure existante.

Changement des bases techniques et baisse du taux d'intérêt technique

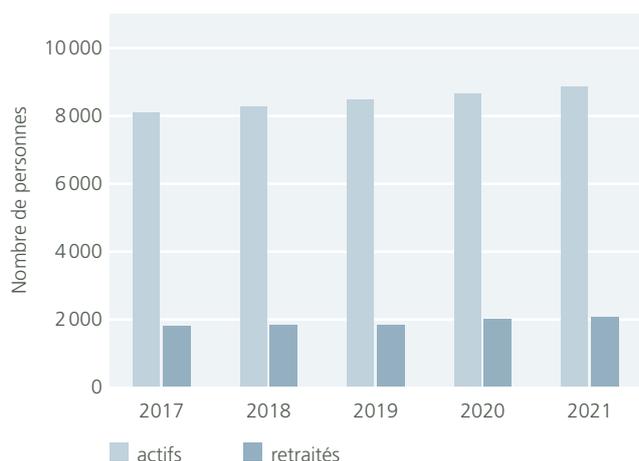
Conformément à la décision du Conseil de fondation, les bases techniques sont passées de la LPP 2015, tables périodiques, à la LPP 2020, tables périodiques, au 31 décembre 2021. À la même date, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 1,75 % à 1,50 %. Il s'agit du taux d'actualisation qui permet de calculer les capitaux de prévoyance des bénéficiaires d'une rente et les provisions techniques d'une Caisse de pension. Le changement des bases techniques a augmenté le taux de couverture de 1,00 %. La baisse du taux d'intérêt technique a pesé sur le taux de couverture de 1,70 %. Le coût total du changement des bases techniques et de la baisse du taux d'intérêt technique s'élève à CHF 10,8 millions et grève le taux de couverture de 0,70 % au total.

Rémunération des avoirs de vieillesse

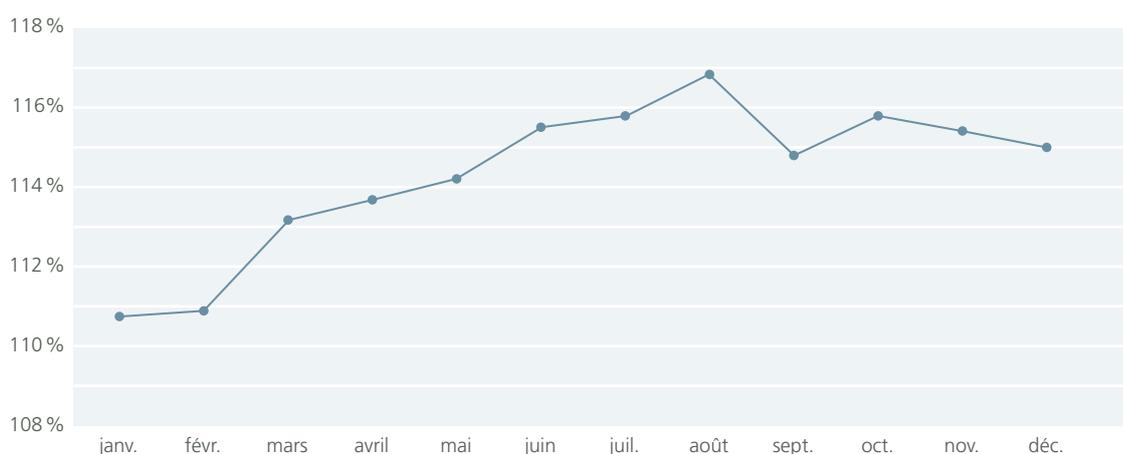
Les avoirs de vieillesse réglementaires ont été rémunérés, de manière enveloppante, à 2,5 % au cours de l'année sous revue. Par rapport au taux d'intérêt minimum légal selon la LPP, cela correspond à une rémunération supplémentaire de 1,5 %. De plus, les avoirs de vieillesse réglementaires sont rémunérés à un taux d'intérêt garanti d'au moins 1,75 % en 2022. Les coûts correspondants à cette rémunération supplémentaire de 0,75 %, d'un montant de CHF 2,43 millions, ont déjà été imputés au compte d'exploitation au cours de l'exercice.

Comme notre Caisse de pension n'a pas entièrement constitué la réserve de fluctuation de valeurs, l'article 46, OPP 2 doit être pris en compte lors de la fixation du taux

Rapport assurés actifs – retraités



Évolution du taux de couverture 2021



d'intérêt réglementaire par le Conseil de fondation. Celui-ci prévoit des restrictions quant au niveau du taux d'intérêt utilisé pour les avoirs de vieillesse réglementaires.

Frais administratifs

Les frais administratifs ont encore pu être réduits cette année et s'élèvent, selon le compte d'exploitation, à CHF 2,69 millions. Les frais administratifs moyens par personne assurée active équivalent à CHF 303.

Développement de l'AI

La 7^e révision de l'AI a également des répercussions sur la prévoyance professionnelle. Avec l'introduction du système de rente progressif, pour un degré d'invalidité compris entre 41 % et 69 %, tant la libération du paiement des cotisations que le droit à la rente sont recalculés auprès de PROMEA Caisse de pension. Ces adaptations concernent, en principe, les exonérations de cotisations et les droits à la rente valables à partir du 1^{er} janvier 2022. Le règlement de prévoyance a été adapté en conséquence.

Placements financiers

L'année dernière a elle aussi été marquée par le coronavirus. Le nombre d'infections a augmenté par vagues, par

fois très fortement. Différents variants, comme Delta et plus récemment Omicron, ont conduit à une contagion généralisée. Les décès et les hospitalisations comptabilisés ont toutefois diminué au cours de l'année. Néanmoins, les fermetures de commerces, les confinements et les restrictions ont marqué la vie et donc l'économie.

L'économie mondiale interdépendante a ressenti la fragilité du système commercial: les ports n'ont pas pu être desservis, les cargos se sont entassés en longues files et le transport à terre s'est révélé également difficile. Certaines matières premières et puces informatiques n'ont plus été disponibles ou seulement avec de longs délais de livraison ou à des prix plus élevés. Les chaînes d'approvisionnement optimisées ont été interrompues, générant des problèmes majeurs à certaines branches.

Néanmoins, selon le FMI, la croissance économique mondiale s'est élevée à 5,9 %, avec une croissance de 5,0 % dans les pays industrialisés et de 6,5 % sur les marchés émergents. En raison de la croissance relativement forte et des pénuries partielles de produits et d'approvisionnement, les taux d'inflation ont augmenté dans le monde entier et, avec eux, les taux d'intérêt.

Le rendement de l'obligation à 10 ans de la Confédération a augmenté au cours de l'année, passant de $-0,5\%$ à $-0,1\%$. Aux États-Unis, les rendements sont passés de $0,9\%$ à $1,5\%$. Il ne s'est certes pas agi d'une hausse spectaculaire, mais cela a néanmoins entraîné des pertes sur les obligations. Le marché obligataire suisse, mesuré par le Swiss Bond Index, a perdu $-1,8\%$ de sa valeur. Les obligations mondiales et des marchés émergents ont perdu respectivement $-2,5\%$ et $-5,9\%$. Comme PROMEA caisse de pension a maintenu les échéances de son portefeuille à un niveau relativement bas en prévision de la hausse des taux d'intérêt, elle a pu réaliser une surperformance dans ces catégories.

Les marchés des actions ont atteint des sommets en raison de la solidité de l'économie, des banques centrales toujours expansionnistes ainsi que de l'avidité et de la spéculation qui ont fait leur apparition. Selon l'indice SPI, les actions suisses ont enregistré une performance de $23,4\%$. Les actions mondiales ont elles aussi réalisé un résultat supérieur à la moyenne, avec une performance de $25,7\%$. Avec une part d'actions de plus de 30% , PROMEA caisse de pension a largement bénéficié des marchés des actions positifs. Les actions ont apporté la plus grande contribution à la performance totale de $7,92\%$.

Outre les obligations et les actions, l'immobilier est une catégorie de placement centrale. L'immobilier suisse, qui est détenu sous forme de placements directs et de placements collectifs, a également enregistré une performance supérieure à la moyenne de $8,1\%$. L'immobilier étranger, détenu exclusivement en tant que place-

ment collectif, a également réalisé une performance de $2,5\%$ (immobilier étranger unhedged) et de $13,5\%$ (immobilier étranger hedged). Au total, l'immobilier a fourni la deuxième plus grande contribution au résultat global de $7,92\%$, avec un taux d'environ 20% .

Les placements en infrastructures ont également connu une évolution positive avec une performance de $7,9\%$. Comme cette classe d'actifs est en cours de développement et que son taux est encore faible, sa contribution au résultat global a été marginale.

Au total, la caisse de pension a pu réaliser une performance positive de $7,9\%$ après prise en compte des coûts de la gestion de fortune (indice de référence: $8,3\%$; sans prise en compte des coûts).

Une étude ALM a de nouveau été effectuée l'année dernière. Dans ce contexte, la stratégie de placement actuelle a été jugée diversifiée et largement efficace. Des suggestions ont été faites en ce qui concerne la quote-part des devises étrangères, qui a été réduite en conséquence dans la nouvelle stratégie.

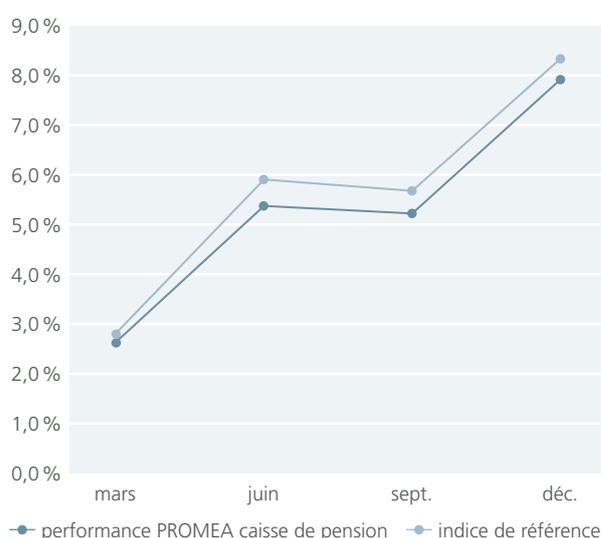
La PROMEA caisse de pension s'attend à un environnement plus exigeant. L'inflation qui a fait son apparition dans le monde entier et le possible changement d'orientation des banques centrales pourraient affecter l'environnement d'investissement. De plus, les tensions géopolitiques entraînent une incertitude accrue et des fluctuations de cours.

Le Conseil de fondation et, en particulier, le comité de placement, se penchent de manière critique sur les évolutions. Si nécessaire, des mesures sont discutées et décidées lors des réunions correspondantes ou des entretiens ad hoc. Malgré des évolutions parfois violentes à court terme, il ne faut pas perdre de vue la perspective à long terme.

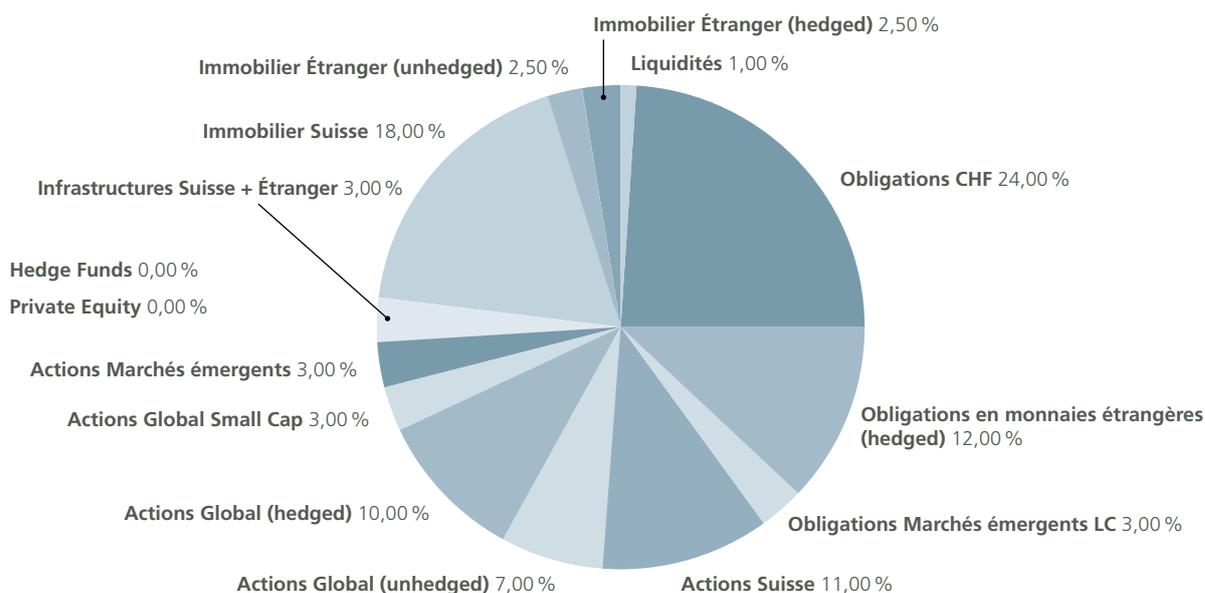
Portefeuille immobilier

Le portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension s'est développé de manière satisfaisante en 2021 aussi. Avec CHF 6,12 millions, le revenu net (revenus locatifs moins les pertes locatives, les coûts d'exploitation et d'entretien) s'élève à environ CHF 230 000 de plus que le chiffre budgétisé de CHF 5,89 millions. Au cours de l'exercice 2021, l'immeuble de Wanzwil a été vendu et aucun n'a été acquis. Le rendement brut du portefeuille entier se monte à $4,44\%$. Le rendement net est de $3,45\%$.

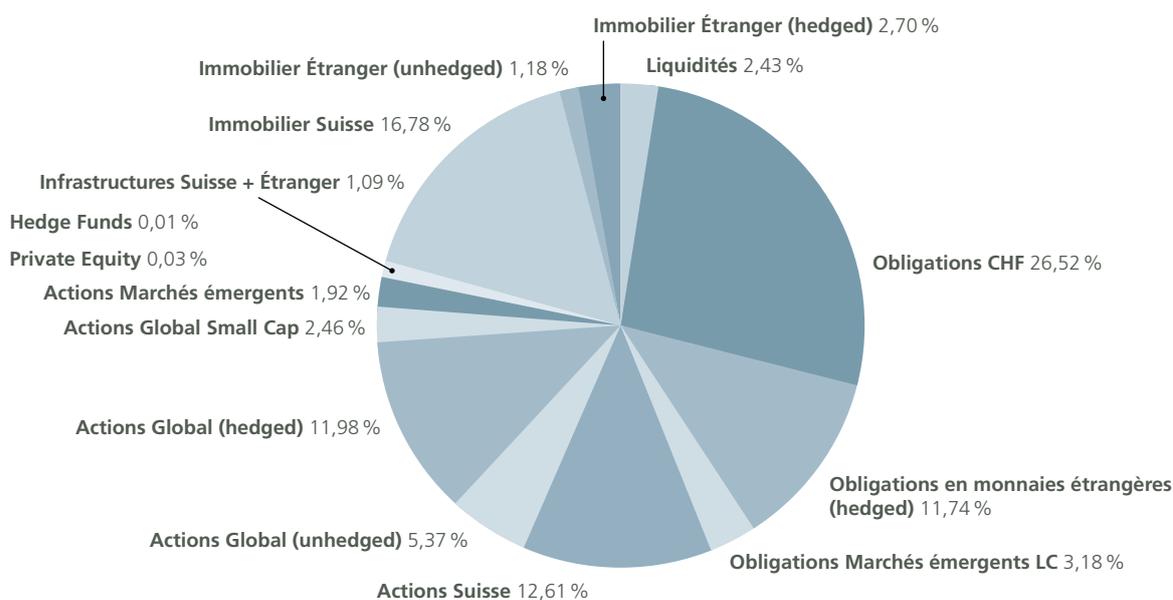
Développement de la performance 2021, effective et indice de référence



Asset Allocation stratégique, valable depuis le 19.04.2018



Allocation par catégories de placements au 31.12.2021



Les taux de vacance dans tout le portefeuille ont baissé à 2,7 % en 2021, ce qui est relativement bas (2020: 4,4 %). La plupart des taux de vacance concerne la Glattalstrasse 40 à Zurich, car les locataires de ces surfaces commerciales ont bénéficié d'une aide immédiate pendant les périodes de confinement de 2021. En ce qui concerne les autres immeubles, les taux de vacances ont généralement évolué positivement dans le portefeuille.

Au cours de la période de décompte, COMRE AG a évalué le portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension. Celui-ci présente au 31.12.2021 une valeur marchande

de CHF 177,22 millions et a été revalorisé de près de 4 % par rapport au 31 décembre 2020. Au cours de l'exercice sous revue, des investissements en vue de travaux d'entretien ont été réalisés pour un montant de CHF 205 000.

Le résultat des immeubles, compte tenu des réévaluations, s'élève à CHF 13,01 millions (année précédente CHF 7,84 millions).

Urs Schneider Directeur PROMEA assurances sociales
Patric Spahr Directeur caisse de pension

Engagée

*La PROMEA caisse de pension
tient compte des intérêts
de ses interlocuteurs.*



bilan,

AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2021 en CHF	2020 en CHF
Actif			
Placements		1 760 712 581.36	1 610 667 687.97
Liquidités		27 397 771.03	18 985 908.60
Créances et prêts	7.1	15 402 307.20	17 716 843.97
Titres	6.4	1 354 238 134.85	1 215 853 049.56
Immobilier	6.8	363 674 368.28	358 111 885.84
Immobilier		177 219 999.95	172 669 999.95
Immobilier Étranger (hedged)		47 522 131.46	43 232 876.97
Immobilier Étranger (unhedged)		20 850 983.20	20 334 722.07
Immobilier Suisse (indirects)		118 081 253.67	121 874 286.85
Compte de régularisation actif	7.2	0.00	7 108.20
Total de l'actif		1 760 712 581.36	1 610 674 796.17
Passif			
Dettes		27 499 465.89	30 250 897.97
Prestations de libre passage et rentes		27 499 465.89	30 250 897.97
Compte de régularisation passif	7.4	197 236.20	322 767.65
Réserves de contributions des employeurs	6.9	15 762 452.63	13 280 394.63
Réserves de contributions des employeurs		15 446 874.63	12 903 058.58
Fonds libres employeurs affiliés		315 578.00	377 336.05
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1 492 951 945.00	1 413 837 691.00
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	884 253 835.00	839 819 640.00
Capital de prévoyance retraités	5.5	498 263 129.00	471 808 093.00
Provisions techniques	5.6	110 434 981.00	102 209 958.00
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	224 301 481.64	152 983 044.92
Capital de fondation, découvert		0.00	0.00
Total du passif		1 760 712 581.36	1 610 674 796.17

comptes,

COMPTE D'EXPLOITATION DU 01.01. AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2021 en CHF	2020 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		66 687 267.90	62 626 526.85
Cotisations ordinaires	3.2	63 470 145.00	62 200 606.35
– Cotisation d'épargne		54 055 813.20	52 795 106.60
– Cotisation de risque		6 965 787.60	6 996 682.20
– Cotisation pour coûts administratifs		2 448 544.20	2 408 817.55
Intérêts moratoires sur cotisations en retard		12 420.20	17 359.25
Apports à la réserve de contributions des employeurs	6.9	5 931 874.95	3 410 632.20
Apports au fonds de garantie		697 603.80	629 159.70
Utilisation de réserves de contributions des employeurs	6.9	–3 424 776.05	–3 631 230.65
Prestations d'entrée		59 591 605.86	75 387 089.25
Apports de libre passage assurés	5.3	59 591 605.86	75 387 089.25
– Apports de libre passage assurés actifs		58 803 772.17	70 465 633.75
– Apports de réserve mathématique Rentes		787 833.69	4 921 455.50
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		126 278 873.76	138 013 616.10
Prestations réglementaires		–52 908 355.85	–50 886 358.35
Rentes de vieillesse		–27 085 054.95	–25 643 421.70
Rentes de survivants		–3 001 152.05	–3 347 489.85
Rentes d'invalidité		–3 373 695.25	–3 740 367.15
Prestations en capital à la retraite		–18 554 321.25	–16 447 755.10
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		–894 132.35	–1 707 324.55
Prestations de sortie		–41 253 491.63	–46 068 566.09
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	–37 983 919.88	–42 757 388.79
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	–3 207 026.75	–3 169 164.30
Dissolution des fonds libres		–62 545.00	–142 013.00
Sorties relatives aux prestations et versements anticipés		–94 161 847.48	–96 954 924.44

Annexe Comptes annuels		2021 en CHF	2020 en CHF
Dissolution, constitution et rémunération de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		-81 596 312.00	-75 102 444.95
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-23 972 431.45	-33 945 860.45
Constitution de capitaux de prévoyance retraités		-26 455 036.00	-19 074 660.00
Constitution de provisions techniques 5.6		-8 225 023.00	-6 569 943.00
Rémunération du capital d'épargne		-20 499 267.65	-15 874 592.95
Dissolution/constitution de réserves de contributions des employeurs 6.9		-2 507 098.90	220 598.45
Dissolution de la fortune de prévoyance libre 6.9		62 545.00	142 013.00
Charges d'assurance		-634 080.85	-602 764.35
Résultat net de l'activité d'assurance		-50 113 366.57	-34 646 517.64
Résultat net des placements		123 876 829.02	58 648 710.40
Produit des titres 6.7		98 535 709.37	41 859 211.42
– Liquidités		54 854.80	-212 795.78
– Placements à terme et «call money»		4 059.26	4 084.65
– Opérations de change à terme		0.00	5 142.57
– Obligations		-12 939 716.00	6 122 206.67
– Actions		108 913 159.89	36 672 818.38
– Private Equity		255 000.00	-540 000.00
– Hedge Funds		-3 179.30	-10 302.72
– Infrastructures		1 461 604.56	9 423.30
– Charges extraordinaires		789 926.16	-191 365.65
Produit des immeubles 6.7		29 581 597.64	20 828 350.16
Produit des immeubles		13 611 253.89	8 372 058.64
Revenu d'immobiliers indirects		15 970 343.75	12 456 291.52
Autre revenu d'immobiliers 6.7		-57 571.75	0.00
Charges de gestion patrimoniale 6.7		-4 182 906.24	-4 038 851.18
Autres produits		247 442.25	41 868.14
Revenu des services fournis		14 755.65	24 022.04
Autres revenus		232 686.60	17 846.10
Autres frais		-1 009.00	-56 770.83
Frais d'administration 7.5		-2 691 458.98	-2 844 808.77
Frais d'administration généraux		-2 184 036.20	-2 348 050.02
Révisions des caisses et conseils		-37 050.60	-37 410.60
Expert en caisse de pension		-60 769.90	-66 397.05
Autorité de surveillance		-27 303.80	-27 731.25
Frais de publicité		-70 811.63	-69 924.90
Commissions d'intermédiaire		-311 486.85	-295 294.95
Excédent de charges/de recettes avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur		71 318 436.72	21 142 481.30
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur 6.3		-71 318 436.72	-21 142 481.30
Résultat de l'exercice		0.00	0.00

annexe,

AUX COMPTES ANNUELS 2021

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Prenant la forme d'une fondation communautaire, la caisse de pension vise à réaliser la prévoyance professionnelle conformément à la LPP et à ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou mécènes des associations fondatrices ou qui entretiennent des relations de partenaire social avec un des cofondateurs et qui s'affilient à PROMEA caisse de pension. D'autres entreprises peuvent également s'affilier si elles satisfont aux critères d'admission de la Fondation. PROMEA caisse de pension peut aussi pratiquer une prévoyance qui va au-delà des prestations minimales prévues par la loi. Il incombe au Conseil de fondation de décider d'éventuelles prestations de soutien dans des situations d'urgence telles que la maladie, les accidents, l'invalidité ou le chômage.

En vue d'atteindre l'objectif de la fondation, PROMEA caisse de pension peut conclure des contrats d'assurance pour les destinataires ou une partie d'entre eux, comme elle peut aussi s'associer à de tels contrats, elle-même devant en être le preneur d'assurance et le bénéficiaire. Le plan de prévoyance repose, en ce qui concerne les prestations de risque, sur la primauté des prestations et, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, sur la primauté des cotisations.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

PROMEA caisse de pension figure sur le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH 1423.

1.3 Indication de l'acte et des règlements

- Acte de fondation, 15 octobre 2018
- Règlement de prévoyance du 8 décembre 2020 valable dès le 1^{er} janvier 2021
- Règlement des coûts, 1^{er} janvier 2007
- Règlement d'organisation et de gestion du 10 septembre 2020 valable dès le 1^{er} octobre 2020
- Règlement des provisions du 10 décembre 2019 valable dès le 31 décembre 2019

- Règlement de placement du 10 septembre 2020 valable dès le 1^{er} octobre 2020; annexe 2 au règlement de placement, 10 septembre 2020
- Règlement relatif au droit de signature, 1^{er} janvier 2009
- Inscription au registre du commerce, 18 juillet 1990
- Convention relative au mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle, 1^{er} janvier 2006
- Convention avec PROMEA caisse de compensation, 1^{er} janvier 2013
- Charte de l'ASIP, 1^{er} janvier 2009
- Règlement en cas de liquidation partielle approuvé par l'OFAS le 5 août 2010 valable dès le 1^{er} juin 2009

1.4 Organes de l'institution de prévoyance/

Droit de signature

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Peter Meier* vice-président, 2019–2022

Sabine Bellefeuille, 2019–2022

Susanne Niklaus*, 2020–2023

Représentants des salariés

Rolf Frehner* président, 2020–2023

Kathrin Ackermann, 2020–2023

Vincenzo Giovannelli*, 2020–2023

Le mandat commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin.

* = membres du comité du Conseil de fondation

Direction

Urs Schneider directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr directeur caisse de pension

Les membres du Conseil de fondation et de la Direction signent collectivement à deux.

1.5 Organe de contrôle, experts, autorité de surveillance, conseillers

Organe de contrôle BDO SA, Zurich, *Mandat de l'expert en caisse de pension (partenaire contractuelle)* Allvisa AG, Zurich, *Expert exécutant pour la prévoyance professionnelle* René Zehnder, *Autorité de surveillance* BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), *Conseils en placements* Hartweiger & Partner AG, Root, *Gestion immobilière* BSZ Immobilien AG, Zurich, *Spécialiste immobilier* ImmoPro AG, Zurich, *Expert en estimations immobilières* COMRE AG, Zurich

1.6 Associations fondatrices

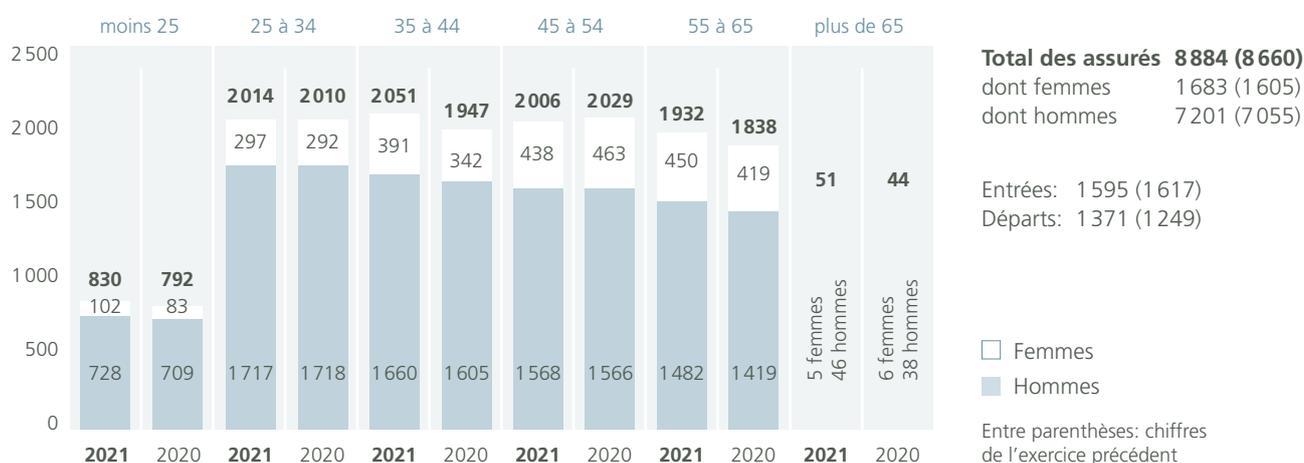
Employeurs AM Suisse, *Salariés* Unia, Syna – le syndicat

1.7 Employeurs affiliés

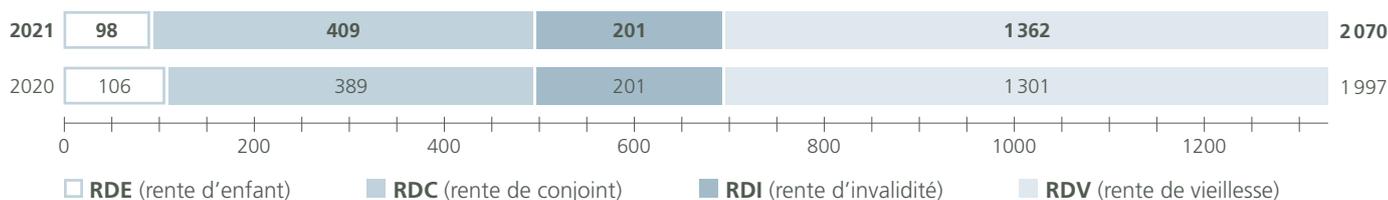
État initial 967 (956), *Entrées* 16 (29), *Départs* –6 (–18), *Nombre d'entreprises affiliées* 977 (967). Au cours de l'exercice sous revue, seuls les contrats d'affiliation ayant au moins un assuré actif ont été répertoriés.

2. Assurés actifs et retraités

2.1 Structure des assurés actifs au 31.12.2021/2019



2.2 Structure des assurés bénéficiaires d'une rente au 31.12.2021/2020



Total des retraités 2070 (1997), dont femmes 781 (746), dont hommes 1289 (1251)

Évolution effectif des rentes

	31.12.2021	Entrées 2021	Départs 2021	31.12.2020
Rentes de vieillesse	1360	100	40	1300
Rentes en cas de divorce	2	1	0	1
Rentes d'invalidité	201	22	22	201
Rentes de conjoint	409	25	5	389
Rentes pour enfants d'invalidité	54	0	8	62
Rentes pour enfants de retraité	12	3	2	11
Rentes pour orphelin(s)	32	7	8	33
Total	2070	158	85	1997

Nombre de retraites en 2021: 159, dont perception: de la rente de vieillesse 81, du capital 59, du capital et de la rente 19.

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites par le menu dans les dispositions complémentaires au Règlement du 8 décembre 2020. Ci-après, une vue d'ensemble des prestations:

En atteignant l'âge de la retraite ordinaire légale

- Rente de vieillesse à vie
- Rente pour enfants de retraité
- Versement en capital

Avant d'atteindre l'âge de la retraite ordinaire légale en cas de décès

- Rente de conjoint/partenaire

- Rente pour orphelin(s)
- Capital en cas de décès

En cas d'incapacité de travail (invalidité)

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfants d'invalide
- Libération du paiement des cotisations

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté des cotisations (prestations de vieillesse) et selon la primauté des prestations (prestations de risque). L'ensemble des cotisations est composé des contributions d'épargne, des contributions de risque et des contributions pour les coûts administratifs. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage du salaire assuré et par principe financées de manière paritaire (50 % par les salariés et les employeurs). Le salaire assuré au sens du règlement correspond au salaire AVS ou coordonné.

	2021 en CHF	2020 en CHF
Cotisations employeurs	33 390 356	32 720 974
Cotisations salariés	30 079 789	29 479 633
Cotisations totales	63 470 145	62 200 607
dont:		
– Contribution d'épargne	54 055 813	52 795 107
– Contribution de risque	6 965 788	6 996 682
– Contribution aux frais administratifs	2 448 544	2 408 818

3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

Le Règlement prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de l'âge de 58 ans. Le versement anticipé de la rente entraîne une diminution à vie de la rente de vieillesse annuelle. Les assurés ont la possibilité, en cas de retraite anticipée, de faire des versements complémentaires pour contrebalancer la réduction de la rente ou bénéficier des prestations maximales. PROMEA caisse de pension propose aux entreprises métallurgiques du canton du Valais et du canton de Vaud un plan de prévoyance qui satisfait aux dispositions de la Convention collective de travail cantonale correspondante.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes conforme selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent, sur le plan de la présentation et de l'évaluation, à la directive n° 26 de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation correspondent aux prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Le compte annuel, composé du Bilan, du Compte d'exploitation et de l'Annexe, reflète la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respecte également les exigences de la Swiss GAAP RPC 26. Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au cours de l'exercice écoulé sans modification par rapport à l'exercice précédent:

Liquidités, créances, engagements, délimitations valeur nominale

Conversion des devises cours du jour du bilan, *Titres y compris fonds de placement, obligations* valeur de marché, *Immeubles* évaluation détaillée par un expert (pour les détails cf. 6.8), *Capitaux de prévoyance et provisions techniques* selon l'avis de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'exercice précédent.

5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont supportés de façon autonome par la Fondation jusqu'à concurrence d'une somme de sinistre de CHF 1 million. Depuis le 1^{er} juin 2019, la part de la somme de sinistre dépassant CHF 1 million est réassurée auprès de PKRück (contrat Excess of Loss). Le risque vieillesse est supporté de façon autonome.

5.2 Indications relatives au bilan actuariel

L'expert en prévoyance professionnelle élabore un bilan actuariel au 31.12.2021.

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2020 (tables périodiques).

Dès le 31 décembre 2021, le taux d'intérêt technique est de 1,5 %.

5.3 Évolution et rémunération des avoirs-épargne des assurés actifs

	2021 en CHF	2020 en CHF
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 01.01	839 819 640	790 034 085
Bonifications de vieillesse	56 097 580	54 945 663
Apports de libre passage	58 803 772	70 465 634
Rémunération	20 461 764	15 839 695
Prestations de libre passage lors du départ	-37 983 920	-42 757 389
Versements anticipés EPL	-1 622 451	-1 531 880
Retrait dû au divorce	-1 584 576	-1 637 284
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-49 737 974	-45 538 884
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12	884 253 835	839 819 640

Dans les bonifications de vieillesse, celles des assurés libérés du paiement des cotisations sont également comprises. Le financement de ces bonifications de vieillesse, d'environ CHF 2,04 million, se fait par le biais de la provision réserve pour sinistres AI. Les différents avoirs de prévoyance ont rapporté 2,50 % en 2021 (exercice précédent: 2,00 %).

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montent à CHF 574 434 708 (exercice précédent: CHF 555 614 815).

5.5 Évolution de la réserve mathématique des rentiers

	2021 en CHF	2020 en CHF
État de la réserve mathématique des rentiers au 01.01	471 808 093	452 733 433
Modification	26 455 036	19 074 660
État de la réserve mathématique des rentiers au 31.12	498 263 129	471 808 093

Chaque année, l'expert en prévoyance professionnelle calcule à nouveau le capital (y compris le risque de longue vie) nécessaire au service des rentes selon des principes actuariels pour la date de référence. La différence entre le capital existant et le capital nécessaire est comptabilisée avec effet sur le résultat du compte d'exploitation.

5.6 Provisions techniques

Les provisions techniques ont évolué comme suit:

	2021 en CHF	2020 en CHF
Fonds de fluctuation dans l'évolution du risque	6 496 505	7 262 055
Provision pour pertes de départ à la retraite	94 815 256	78 953 603
Provision pour intérêts accrus	6 631 904	4 199 098
Provision pour longue vie	2 491 316	11 795 202
Total des provisions techniques	110 434 981	102 209 958

Provision pour intérêts accrus Le Conseil de fondation a décidé qu'au cours de 2022, les avoirs de vieillesse réglementaires rapporteront au moins 1,75 %. Le surcoût que cela a entraîné a déjà été imputé au compte d'exploitation 2021.

Fonds de fluctuation des risques: le fonds de fluctuation des risques doit assurer que la caisse de pension dispose de suffisamment de moyens financiers pour assumer ses obligations même en cas d'exercice exceptionnellement riche en sinistres (décès et invalidité).

Provision pour pertes de mises à la retraite: sans adaptation du taux de conversion réglementaire, la différence par rapport au taux de conversion actuariellement correct ne cesse de s'accroître. Ceci entraîne des pertes de taux de conversion à venir qu'il incombe à la caisse de pension de financer. Afin de combler sans tarder un tel hiatus de financement en devenir, on constitue en temps voulu une provision technique correspondante. Cette provision est constituée sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs de 55 ans et plus et en tenant compte d'un taux de retrait du capital de 50 %.

Provision pour longue vie: pour tenir compte de l'espérance de vie toujours plus importante des assurés à la retraite, il est constitué une provision équivalant à 0,5 % du capital de prévoyance pour chaque année comptabilisée après 2015 (= année de parution des Bases techniques LPP 2015).

5.7 Bases techniques

Au 31.12.2021, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 1,75 % à 1,50 %. Ce faisant, ce taux d'intérêt de 1,50 % se situe dans la fourchette de 1,29 % à 1,84 % recommandée par l'expert en caisses de pension.

Le capital de couverture nécessaire correspond à l'avoir de vieillesse accumulé des assurés actifs et au capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2021. À partir du 31.12.2021, les bases techniques de la LPP 2020, tables périodiques, seront désormais utilisées.

5.8 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 et résultat de l'expertise actuarielle

	2021 en CHF	2020 en CHF
Actifs à la valeur du marché	1 760 712 581	1 610 674 796
./. engagements et régularisations comptables	-27 696 702	-30 573 666
./. réserves de cotisations et fonds libres d'employeurs affiliés	-15 762 453	-13 280 395
Patrimoine disponible	1 717 253 427	1 566 820 736
Capital de prévoyance assurés actifs	-884 253 835	-839 819 640
Capital de prévoyance retraités	-498 263 129	-471 808 093
Provisions techniques	-110 434 981	-102 209 958
Patrimoine nécessaire	-1 492 951 945	-1 413 837 691
Excédent	224 301 482	152 983 045
Taux de couverture	115,0%	110,8%

5.9 Expertise actuarielle

La dernière expertise remonte au 31.12.2020. Elle confirmait ce qui suit:

Les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement correspondent aux exigences légales, notamment celles de la loi sur le libre passage.

PROMEA caisse de pension dispose, ainsi que le demande l'art. 52e, al. 1 let. a LPP, de sécurités suffisantes pour faire face à toutes ses obligations de prévoyance.

Les provisions constituées pour les cas risqués additionnées aux primes de risque offrent une couverture suffisante pour satisfaire aux exigences légales de l'art. 43 OPP2.

Les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont adéquats.

6. Explications relatives au placement des fonds et au résultat net du placement des fonds

6.1 Organisation des activités de placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation assume la responsabilité suprême pour le placement des fonds. Il a donc élaboré un règlement de placements qui décrit les objectifs et les principes de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, le Conseil de fondation a désigné un comité, composé de membres du Conseil de fondation, qui est responsable de la mise en œuvre de l'activité patrimoniale.

PROMEA caisse de pension a confié à des gérants de fortune externes disposant de l'habilitation du CHS PP ou subordonnés à la FINMA les mandats de catégorie suivants:

Obligations CHF Loyal Finance AG, placement direct; Zürcher Kantonalbank, solution de fonds

Obligations en monnaies étrangères UBS AG, UBS Asset Management, solution de fonds

Actions Suisse Banque Cler, placement direct; Credit Suisse, solution de fonds

Actions Global Credit Suisse, solution de fonds

Actions Marchés émergents Credit Suisse, solution de fonds

Immobilier Étranger et infrastructures différentes solutions de fonds de différents fournisseurs

Global Custodian Credit Suisse (Schweiz) AG

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

L'art. 50 de l'ordonnance sur l'assurance vieillesse, survivants et invalidité professionnelle (OPP2) règle la sécurité et la répartition des risques des placements. Les placements patrimoniaux doivent être gérés et surveillés soigneusement. Il est confirmé que la stratégie de placements choisie sert une répartition optimale des risques des placements et que l'atteinte de l'objectif de prévoyance est optimalement soutenue. Les dispositions de l'art. 50 al. 1–3 OPP2 sont respectées.

6.3 Montant visé et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

PROMEA caisse de pension présente au 31.12.2021 une réserve de fluctuation de valeur s'élevant à CHF 224,30 millions.

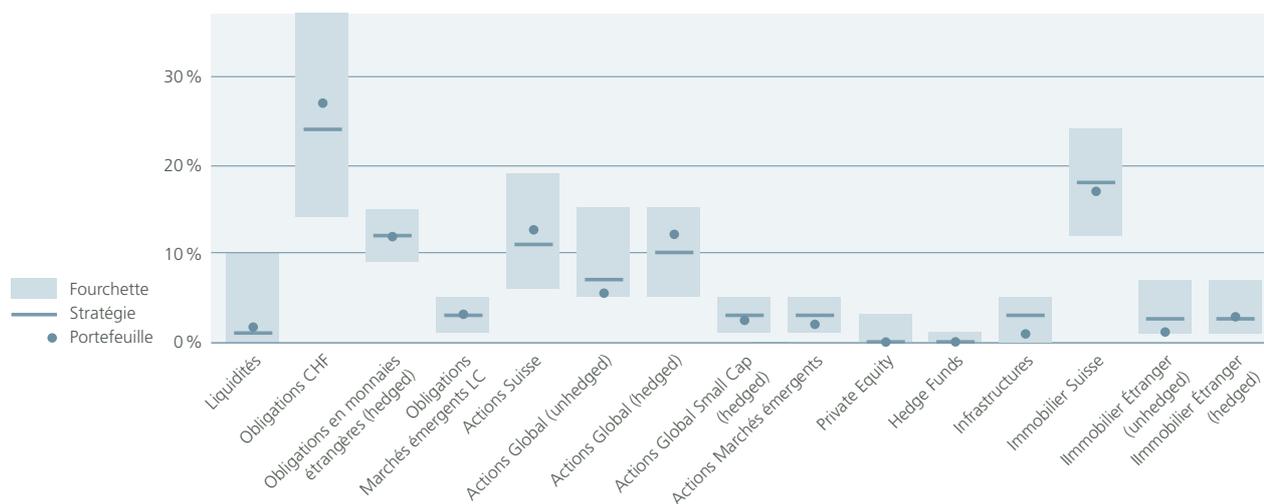
La réserve de fluctuation de valeur théorique pour la stratégie de placement s'élève, selon le calcul de l'expert en prévoyance professionnelle, à 16,10 % des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avec un niveau de sécurité de 97,5 %). PROMEA caisse de pension présente un déficit de réserve de CHF 16,06 millions et a par conséquent une capacité de risque restreinte.

Valeur désirée de la réserve de fluctuation de 16,10 % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	CHF 240 365 363
Valeur effective de la réserve de fluctuation	CHF 224 301 481
Déficit en matière de réserve	CHF 16 063 882

6.4 Présentations des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020	Fourchettes	Limitation
	en CHF	Part en %	en CHF	Part en %		
Liquidités	27 397 771	1,56	18 985 909	1,18	0–10	100
Créances et prêts	15 402 307	0,87	17 716 844	1,10		
Comptes de régularisation des actifs	0	0,00	7 108	0,00		
Titres						
Obligations						
• Obligations en CHF	466 862 714	26,52	514 113 686	31,92	14–37	100
• Obligations en monnaies étrangères (hedged)	206 710 008	11,74	159 912 338	9,93	9–15	
• Obligations Marchés émergents LC	55 926 170	3,18	46 588 710	2,89	1–5	
Actions						
• Actions Suisse	222 030 062	12,61	181 373 336	11,26	6–19	50
• Actions Global (unhedged)	94 545 310	5,37	105 543 327	6,55	5–15	
• Actions Global (hedged)	210 962 134	11,98	126 324 907	7,84	5–15	
• Actions Global Small Cap	43 387 493	2,46	36 475 031	2,26	1–5	
• Actions Marchés émergents	33 884 283	1,92	33 832 365	2,10	1–5	
Placements alternatifs						
• Private Equity	446 000	0,03	501 000	0,03	0–3	15
• Hedge Funds	211 626	0,01	214 805	0,01	0–1	
Infrastructures Suisse + Étranger	19 272 336	1,09	10 973 545	0,68	0–5	10
Immobilier						
• Immobilier Suisse (placements directs)	177 220 000	10,07	172 670 000	10,72	12–24	30
• Immobilier Suisse (indirects)	118 081 254	6,71	121 874 287	7,57		
• Immobilier Étranger (unhedged)	20 850 983	1,18	20 334 722	1,26	1–4	
• Immobilier Étranger (hedged)	47 522 131	2,70	43 232 877	2,68	1–4	
Total des placements	1 760 712 581	100,00	1 610 674 796	100,00		
Total monnaies étrangères	733 272 474	41,65	583 432 627	36,22	23–72	
Total des monnaies étrangères (non couvertes)	268 078 200	15,23	253 962 505	15,77	9–30	30
Total actions	604 809 281	34,35	483 548 966	30,02		50
Total immobilier	363 674 368	20,65	358 111 886	22,23		30
Total placements alternatifs	19 929 962	1,13	11 689 350	0,73		15

Les placements correspondent aux prescriptions des art. 54, 54a, 54b et 55 OPP2 ainsi qu'aux fourchettes stipulées dans le règlement de placement.



Au cours de l'exercice 2020, le Conseil de fondation a chargé la banque dépositaire Credit Suisse (Schweiz) AG d'établir un rapport sur la durabilité des placements de PROMEA caisse de pension. Il en résulte que 60,7 % du portefeuille répond à la norme de durabilité. Aucune donnée sur cette dernière n'est disponible pour 35,8 % du portefeuille. Il s'agit principalement de placements directs dans l'immobilier en Suisse. La durabilité des installations sera à nouveau évaluée en 2022.

6.5 Instruments dérivés en cours (ouverts)

Le Règlement de placement autorise le recours aux instruments dérivés pour couvrir des risques de change.

Opérations de change à terme

Il n'y a pas d'opération à terme sur devises à la date du bilan.

Swaps de taux d'intérêt

À la fin de l'année, la caisse de pension n'était engagée dans aucun swap de taux d'intérêt.

6.6 Prêt de titres (securities lending)

En date du 31.12.2021, aucun titre des placements directs n'avait été prêté.

6.7 Explications du résultat net des placements

	2021 en CHF	2020 en CHF
Produit du placement en titres	98 535 709	41 859 212
• Liquidités, placements à terme et «call money»	58 914	-208 711
• Infrastructures	1 461 605	9 423
• Opérations de change à terme	-	5 143
• Obligations	-12 939 716	6 122 207
• Actions	108 913 160	36 672 818
• Private Equity	255 000	-540 000
• Hedge Funds	-3 179	-10 303
• Charges extraordinaires	789 926	-191 366
Produit des immeubles	13 553 682	8 372 059
Revenu d'immobiliers indirects	15 970 344	12 456 292
Gestion de fortune, Investment-Controlling	-4 182 906	-4 038 851
Total du résultat net des placements patrimoniaux	123 876 829	58 648 711
Patrimoine total déterminant	1 760 712 581	1 610 674 796
Performance	7,92 %	3,76 %

La performance a été calculée selon la méthode TWR générale.

Mention comptable des charges de la gestion des avoirs pour les placements collectifs

Taux de transparence des coûts

	en CHF	en pour-cent de l'avoir total
Total des placements transparents au niveau des coûts	1 738 235 852	99,99 %
Total des placements collectifs non transparents	211 626	0,01 %
Patrimoine de PROMEA caisse de pension conformément à la comptabilité des titres et des immeubles	1 738 447 478	100,00 %

Le taux de transparence des coûts a été déterminé comme étant de 99,99 %.

Coûts de gestion de fortune comptabilisés à part

	en CHF	en pour-cent des placements transparents au niveau des coûts
Coûts de gestion de fortune comptabilisés directement dans le compte de résultat	1 746 134	0,10 %
Indice des coûts des sociétés de gestion immobilière	335 093	0,02 %
Indice des coûts des placements collectifs à coûts transparents	2 101 679	0,12 %
Total des coûts de gestion de fortune figurant dans le compte de résultat	4 182 906	0,24 %

Le total des coûts de gestion de fortune comptabilisé dans le compte de résultat se monte à 0,24 % (2020: 0,25 %) des placements à coûts transparents.

Coûts de placements collectifs transparents par catégorie de placement

Catégorie de placement	Coûts basés sur les transactions en CHF
Fonds Obligations CHF – avec valeur en date de la clôture	873
Fonds Obligations monnaies étrangères – avec valeur en date de la clôture	11 422
Fonds Obligations Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	12 914
Fonds Actions Suisse – avec valeur en date de la clôture	132
Fonds Actions Global (unhedged) – avec valeur en date de la clôture	6 533
Fonds Actions Global (hedged) – avec valeur en date de la clôture	13 600
Fonds Actions Global Small Cap – avec valeur en date de la clôture	37 921
Fonds Actions Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	34 503
Fonds Infrastructure – avec valeur en date de la clôture	302 977
Immobilier indirect Suisse – avec valeur en date de la clôture	917 933
Immobilier indirect Étranger (unhedged) – avec valeur en date de la clôture	158 467
Immobilier indirect Étranger (hedged) – avec valeur en date de la clôture	604 403
Total des placements collectifs transparents	2 101 679

Liste des placements collectifs non transparents le jour de la clôture

ISIN	Catégorie	Nom du produit	Valeur à la date de référence 31.12.2021		
			Unité	Valeur marchande en CHF	en pour-cent de l'avoir
	Hedge Funds				
Fonds & similaires				0.00	0,00 %
INT2935	ZZ274_HF004	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S	146.27	1 638.74	0,00 %
INT2936	ZZ274_HF005	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S II	380.22	18 225.01	0,00 %
INT2937	ZZ274_HF006	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S III	2 662.61	191 761.92	0,01 %
Total Hedge Funds				211 625.67	0,01 %

6.8 Immeubles

6.8.1 Immeubles

Les immeubles suivants sont la propriété de PROMEA caisse de pension:

	Coûts administratifs en CHF	31.12.2021 valeur de bilan en CHF	31.12.2020 valeur de bilan en CHF
Immeuble Dübendorf	17 314.40	12 100 000	10 380 000
Immeuble Mönchaltorf	9 046.10	5 000 000	4 720 000
Immeuble Morbio Inferiore	25 517.45	9 000 000	8 770 000
Immeuble Berne	13 444.50	5 900 000	5 950 000
Immeuble Arni	33 870.70	17 650 000	17 510 000
Immeuble Zurich	18 053.80	12 800 000	10 820 000
Immeuble Niederglatt	9 916.10	5 200 000	4 750 000
Immeuble Seebach	59 328.75	21 500 000	20 160 000
Immeuble Dietikon	31 504.90	24 000 000	22 230 000
Immeuble Zofingue	9 118.35	4 300 000	4 950 000
Immeuble Mumpf	16 373.50	8 700 000	8 700 000
Immeuble Amriswil	31 418.85	18 400 000	18 330 000
Immeuble Biel/Bienne	9 553.05	3 950 000	4 940 000
Immeuble Allschwil	8 261.35	5 300 000	4 940 000
Immeuble Wanzwil	3 351.05	-	2 310 000
Immeuble Rapperswil	27 704.85	17 200 000	16 990 000
Immeuble Granges	5 333.10	2 870 000	2 870 000
Immeuble Thoune	5 982.35	3 350 000	3 350 000
Total	335 093.15	177 220 000	172 670 000

Afin d'obtenir une séparation entre la gestion du portefeuille et l'estimation du marché, COMRE AG a été nouvellement chargée de déterminer les valeurs actuelles du marché au cours de l'année sous revue. L'immeuble de Wanzwil a été vendu au cours de l'année sous revue.

L'estimation a été effectuée conformément aux directives relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Depuis 2009, PROMEA caisse de pension bénéficie du soutien de BSZ Immobilien AG en ce qui concerne la gestion des placements immobiliers. L'examen des immeubles susceptibles d'être acquis pour étendre le portefeuille immobilier ainsi que l'étude de l'assainissement des immeubles figurant déjà au portefeuille s'effectuent en étroite coopération avec la Direction de PROMEA caisse de pension.

Méthode d'estimation des immeubles: Discounted Cash Flow Method / Méthode DCF; largeur de bande des taux d'intérêt de capitalisation de 2,70 % à 3,30 %.

6.9 Explications relatives aux réserves de contributions et aux fonds libres d'employeurs affiliés

Les réserves de cotisations et les moyens libres ont connu l'évolution suivante:

	2021 en CHF	2020 en CHF
État des réserves d'employeurs au 01.01	12 903 058	13 089 817
Apports aux réserves de cotisation des employeurs	5 931 875	3 410 632
Dissolution pour payer les cotisations des employeurs	-3 424 776	-3 631 231
Dissolution suite à des départs de l'entreprise	0	0
Rémunération à 0,25 %	36 717	33 839
Total des réserves de cotisation des employeurs au 31.12	15 446 874	12 903 058
État des fonds libres d'employeurs au 01.01	377 336	518 290
Apport de moyens libres	0	0
Rémunération à 0,25 %	787	1 059
Sortie de moyens libres	-62 545	-142 013
Total des fonds libres d'employeurs au 31.12	315 578	377 336

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances et prêts

Le poste Créances et prêts est composé comme suit:

	31.12.2021 en CHF	31.12.2020 en CHF
Avoir d'impôt anticipé Administration fédérale des contributions	6 156 625	6 452 004
Avoir d'impôt à la source administrations fiscales étrangères	155 174	195 211
Compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation	8 820 819	10 889 078
Comptes de décompte gestion des immeubles	32 226	-3 274
Fonds de garantie LPP	237 463	183 824
Total des créances et prêts	15 402 307	17 716 843

PROMEA caisse de compensation assume le mandat de l'encaissement des cotisations de PROMEA caisse de pension, c'est-à-dire que les cotisations dues à l'AVS/AI/APG ainsi qu'à PROMEA caisse de pension sont facturées ensemble. L'Office fédéral des assurances sociales OFAS a autorisé PROMEA caisse de compensation à se charger de ce mandat. Le compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation comptabilise les crédits et les débits de cette coopération.

7.2 Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif comprend les positions individuelles suivantes:

	2021 en CHF	2020 en CHF
Divers	0	7 108
Total des actifs transitoires	0	7 108

7.3 Prestations de libre passage et rentes

Ce compte sert à l'ensemble du trafic des paiements avec les assurés. Tous les versements effectués par les assurés sont immédiatement comptabilisés ici, puis transférés dès que les indications nécessaires sont disponibles. Les versements destinés aux assurés passent aussi par ce compte.

7.4 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comprend les positions individuelles suivantes:

	2021 en CHF	2020 en CHF
Divers	197 236	322 768
Total des passifs transitoires	197 236	322 768

La régularisation comptable passive regroupe des factures encore impayées et des rentes impossibles à faire parvenir à leurs bénéficiaires.

7.5 Frais d'administration

Les charges de marketing et de publicité ainsi que de l'administration se décomposent comme suit:

	2021 en CHF	2020 en CHF
Courtages intermédiaires	312 292	295 295
Charges rapport de gestion	16 633	13 390
Publicité générale	52 788	55 893
Parrainage	6 586	6 642
Part de la publicité PROMRISK SA	-6 000	-6 000
Total des frais de marketing et de publicité	382 299	365 220
Révision de caisse et conseils	37 050	37 411
Expert en caisse de pension	60 770	66 397
Autorité de surveillance	27 304	27 731
Frais d'administration généraux	2 184 036	2 348 050
Total des frais d'administration	2 691 459	2 844 809

Les coûts administratifs par assuré actif sont de CHF 303 (année précédente: CHF 328) et de CHF 246 (année précédente: CHF 267) y compris les retraités.

7.6 Intégrité et loyauté

Toutes les personnes et institutions impliquées dans le placement patrimonial, de même que le Conseil de fondation agissent conformément aux dispositions d'intégrité et de loyauté de l'art. 51b LPP et des art. 48f-I et 49a OPP 2 ainsi qu'aux directives de la Charte de l'ASIP. Chaque année, toutes ces personnes et institutions doivent confirmer par écrit qu'elles respectent les prescriptions évoquées.

7.7 Rétrocessions

L'ensemble des personnes et institutions chargées de la gestion ont déclaré par écrit, dans le sens des arrêts du Tribunal fédéral 132 III 460 du 22 mars 2006 et 138 III 755 du 30 octobre 2012, quels avantages patrimoniaux elles ont perçu de la part de tiers.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun.

9. Autres informations relatives à la situation financière

En 2021, il n'y a pas eu de dissolutions de conventions d'affiliation entraînant une liquidation partielle.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun.

Fiable

*La PROMEA caisse de pension
agit de manière digne de confiance.*



PROMEA caisse de pension
 Ifangstrasse 8
 8952 Schlieren

Kontaktperson	René Zehnder
Telefon direkt	+41 (0)43 344 43 81
E-Mail	rene.zehnder@allvisa.ch

Zurich, le 31 mars 2022

Confirmation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'experts en prévoyance professionnelle selon l'art. 52e al. 1 LPP et sur la base du mandat d'expert qui nous a été confié, nous vous soumettons le rapport ci-dessous sur la situation au 31 décembre 2021.

Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013, et que notre jugement a été formé et nos recommandations émises en toute objectivité.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle compétent, nous remplissons les conditions d'ordre professionnel définies à l'art. 52d al. 2 let. a et b LPP qui imposent une formation et une expérience professionnelles appropriées ainsi que la connaissance des dispositions légales pertinentes; remplissant également les conditions d'ordre personnel de l'art. 52d al. 2 let. c LPP, soit la bonne réputation et la fiabilité, nous avons obtenu l'agrément de la Commission de haute surveillance CHS PP.

Confirmation d'expert

La situation financière de la PROMEA caisse de pension est bonne. Calculé au moyen d'un taux d'intérêt technique de 1.50% (exercice précédent: 1.75%) et de la base technique LPP 2020, le taux de couverture d'après l'art. 44 OPP 2 se monte à 115.0% au 31.12.2021 (exercice précédent: 110.8%). La bonne performance ainsi que les gains au niveau des risques chez les personnes assurées actives ont eu un effet positif sur le résultat. La réserve de fluctuation est constituée à concurrence de 93.3% de sa valeur cible à la date du bilan.

Sur la base de notre contrôle selon l'art. 52e al. 1 LPP, nous confirmons qu'au 31 décembre 2021

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et notamment à la loi sur le libre passage;
- la caisse de pension présente une garantie suffisante de pouvoir remplir ses engagements de prévoyance, conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP;
- les primes de risque ainsi que la provision constituée pour les cas de risque présentent une protection suffisante et remplissent les exigences selon l'art. 43 OPP 2;
- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés.

Allvisa AG



René Zehnder
 Expert diplômé en caisses de pensions



Thomas Frick
 Expert diplômé en caisses de pensions



Tél. 044 444 35 55
Fax 044 444 35 35
www.bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
au Conseil de fondation de **PROMEA caisse de pension, Schlieren**

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel de PROMEA caisse de pension, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 24 mars 2022

BDO SA

Albert Bamert

Expert-réviseur agréé

Marcel Frick

Réviseur responsable

Expert-réviseur agréé

Entrepreneuriale

*La PROMEA caisse de pension
agit de manière active,
circonspecte et consciente
des coûts.*



en bref,

PROMEA CAISSE DE PENSION

PROMEA caisse de pension est une institution de prévoyance professionnelle paritaire de la branche de la métallurgie, de la construction et des branches annexes, ainsi que d'autres branches artisanales et entreprises.

Historique

1955

Fondation en tant qu'assurance paritaire complémentaire

1968

Transformation en Caisse d'assurance paritaire pour les métiers rattachés à la construction métallurgique, CPCM

1983

Extension en PV-METALL en prévision du 2^e pilier obligatoire (LPP)

1996

Changement de nom en PV-PROMEA

2018

Changement de nom en PROMEA caisse de pension

Forme juridique

Fondation paritaire d'organisations d'employeurs et de salariés au sens des art. 80 ss. du Code civil.

But de la fondation

Le but de PROMEA caisse de pension est d'assurer, sous forme de fondation commune, la prévoyance professionnelle selon la LPP et ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou bienfaiteurs de l'AM Suisse ou qui entretiennent des rapports de partenaire social avec un des cofondateurs mentionnés ou dont les salariés sont régis par les contrats collectifs de travail des cofondateurs de PROMEA caisse de pension.

Conseil de fondation

Paritaire comprenant trois représentants des salariés et trois représentants des employeurs des organisations fondatrices.

Associations fondatrices de PROMEA caisse de pension

- AM Suisse
- Syndicat Unia
- Syna – le syndicat

Association de services avec les assurances sociales PROMEA

- PROMEA caisse de compensation
- PROMEA caisse d'allocations familiales
- KSM Caisse maladie des entreprises suisses de construction métallique

organes,

DE PROMEA CAISSE DE PENSION

Associations fondatrices

AM Suisse, syndicat Unia, Syna – le syndicat

Conseil de fondation

Kathrin Ackermann représentante des salariés (Syna)

Sabine Bellefeuille représentante des employeurs (AM Suisse)

Rolf Frehner président, représentant des salariés (Unia)

Vincenzo Giovannelli représentant des salariés (Unia)

Peter Meier vice-président, représentant des employeurs (AM Suisse)

Susanne Niklaus représentante des employeurs (AM Suisse)

Direction

Urs Schneider directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr directeur caisse de pension

Direction de division Prévoyance professionnelle

Veli Balaban chef de département Prévoyance professionnelle

Collaborateurs

Claudia Di Toffa gestion des membres / assurés et trafic des paiements

Belinda Bono gestion des membres / assurés

Chanita Duangtaku gestion des membres / assurés

Martin Frei gestion des membres / assurés / controlling

Isabelle Gygi gestion des prestations

Petra Müller-Loose gestion des membres / assurés, comptabilité générale, comptabilité de la fondation et comptabilité financière

Katia Rizzo gestion des prestations

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

Expert en caisse de pension

Allvisa AG, René Zehnder, Zurich

Organe de révision

BDO SA, Zurich

Placements financiers**Banque de dépôt (Global Custodian)**

Credit Suisse (Schweiz) AG

Conseils en placements

Hartweger & Partner AG, Root

Immobilier

BSZ Immobilien AG, Zurich

Immopro AG, Zurich

Expert en estimations

COMRE AG, Zurich

Mentions légales**Editrice**

PROMEA caisse de pension, Schlieren

Conception, mise en page et réalisation

agor ag | kommunikation & design, Zurich

